

NOUVEL ACCORD GROUPE TEMPS DE TRAVAIL NOTRE GUIDE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Le 27 octobre, après environ 3 longues années d'âpres négociations, une ultime version de l'accord temps de travail a été proposée pour signature aux Organisations Syndicales Représentatives du Groupe, et a fait l'objet d'une signature unanime le mercredi 15 novembre et sera signé par notre président Patrice CAINE.

La mise en place au plus tôt de la flexibilité et du cinquième jour d'ancienneté ainsi que la rétroactivité de certaines mesures étaient les derniers écueils qui semblaient empêcher la signature de cet accord. Afin de parvenir à une signature, la Direction du Groupe a finalement proposé un nouveau planning de déploiement de façon à prendre en compte ces revendications majeures pour nous, Organisations Syndicales :

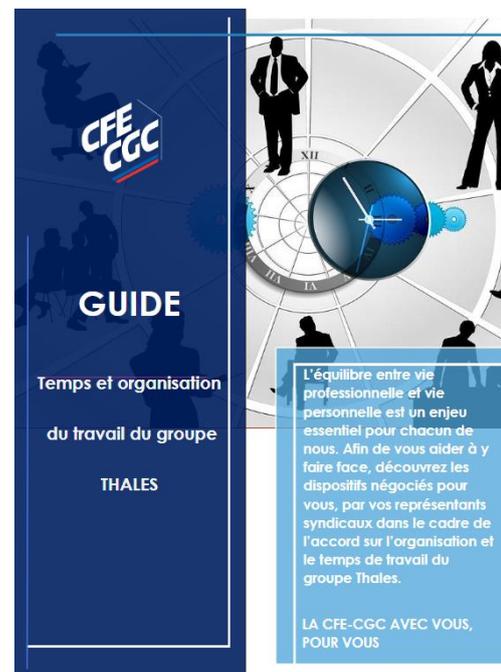
- **Le cinquième jour d'ancienneté** : ce dernier sera visible dans vos compteurs Workday à **partir du 1er juin 2024**,
- **Accès à la flexibilité** (si rattachement au nouvel accord) : **à partir du 1er janvier 2025**
- Dans les mesures seniors, déclinaison du dispositif de transfert de savoir-faire non plus uniquement sur 3 ans mais décliné sur 1 an, 2 ans ou 3 ans avec des mesures d'accompagnement proratisées en fonction de la durée,
- **Rétroactivité du rachat de trimestre sur 2023** pour les salariés ayant effectués ce type d'opération sur fonds propres,
- **Rétroactivité sur 2023 de la prise en charge** par le Groupe du delta des cotisations équivalent à un **100%** pour les salariés en temps partiel.

Le guide temps de travail CFE-CGC est là pour vous fournir les explications nécessaires à la compréhension de ce nouvel accord et vous apporter une aide au quotidien.

Tout au long de cette négociation, le principal objectif de la CFE-CGC a été de garantir l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, au travers des dispositifs négociés pour vous, par vos représentants syndicaux dans le cadre de l'accord sur l'organisation et le temps de travail du groupe Thales. C'est, à notre sens, un enjeu essentiel pour chacun de nous.

Vos représentants CFE-CGC sont à votre écoute si vous souhaitez plus de détails ou si vous rencontrez des difficultés dans l'application de cet accord.

Votre Guide sur le
nouvel accord Temps
de Travail est arrivé !



Vos représentants CFE-CGC Thales Services Numériques :

Samuel BRUNEL	07 63 85 92 86	samuel.brunel@thalesgroup.com
Guillaume CARRIERE	06 38 18 74 40	guillaume.carriere@thalesgroup.com
Christine DEBARGE	06 16 95 34 49	christine.debarga@thalesgroup.com
Christian MADEC	06 07 09 84 88	christian.madec@thalesgroup.com
Eric PARIS	07 84 38 98 77	eric.paris@thalesgroup.com